BX
1419
R4
V.19
no 6

Vol. II.—No. 6 S-Hyacinthe JUIN 1913
XIXe ANNÉE SECONDE PÉRIODE

Le Rosaire

REVUE MENSUELLE

Publiée par les Pères Dominicains

SOMMAIRE :

R. P. Hage, O. P. —Le Plaisir, obstacle à la vie chrétienne.
R. P. Percot, O, P. —La mort de saint Thomas d'Aquin fut-elle naturelle ou violente?
R. P. Lamarche, O. P. —Cas de Conscience, les vacances.
Perlegens —Echos religieux.
Gabriel Hocart —Sonnet à Frédéric Ozanam.
Bibliographie —La Psychologie des Convertis ; les Contemporains.

ABONNEMENTS

CANADA : $1.00 | ETATS-UNIS : $1.25.

" LE ROSAIRE POUR TOUS " : 15c., en plus, par année

REDACTION ET ADMINISTRATION

" LE ROSAIRE ", S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

MCMXIII

INDULGENCES DE JUIN 1913

I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

Le 1er DIMANCHE (le 1).

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :
1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la Conf., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24).
3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 8)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :
1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) .

2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la procession (C. III) ;

3.—Indulg. partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 29)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire, 3 fois par semaine, Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II. — INDULGENCES PROPRES AU MOIS DE JUIN

I. — INDULGENCES FIXES

7. — S. ANTONIN, Ev. C., dominicain (du 10 mai).

A TOUS LES FIDÈLES, *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.* (Paul V).

II. — INDULGENCES MOBILES

1. — Solennité du Sacré-Cœur de Jésus.

A TOUS LES FIDÈLES, *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.*

NOTES — 1. Mois du Sacré-Cœur de Jésus ; 7 ans et 7 quar. à chaque exercice et indulg. plén. *Cf. Cm. Pf.* pendant le mois ou l'un des 8 jours suivants. — 2. Le 28 juin, premier des quinze samedis avant la fête du S. Rosaire.

Vins de Messe J. de Muller

TARRAGONE

Quarts à p.p. 35 gallons **Octaves à p.p. 17 gallons**

	Quarts	Octaves
Vin Blanc Sec,	$1.00	$1.10
Vin Blanc Doux, "Gethsémani"	1.10	1.20
Vin Blanc Doux Supérieur,	1.20	1.30
Vin Blanc Doux Moscatel,	1.30	1.40

Huile d'Olive de Table Extra Surfine

Marque TALBOT FRERES

Bouteilles craquelées.

la caisse 12 bouteilles litre.....$ 8.50
la caisse 12 bouteilles ½ litre..... 6.00
la caisse 24 bouteilles ¼ litre..... 7.00

Estagnons.

la caisse 6 estagnons 1 gallon.....$13.50
la caisse 12 estagnons ½ gallon..... 13.80
la caisse 24 estagnons ¼ gallon..... 15.00
la caisse 48 estagnons ⅛ gallon..... 16.00

Vichy — Généreuse

Eau minérale naturelle froide

la caisse 50 bouteilles litre.....$ 8.00

Elixir Végétal des Pères Chartreux

TARRAGONE

la douzaine de flacons 8 centilitres.....$ 8.00
la douzaine de flacons 25 centilitres..... 19.00

Dentifrice Liquide des Pères Chartreux

TARRAGONE

la douzaine de flacons 5 centilitres.....$ 4.50

Agents généraux au Canada :

Hudon, Hébert & Cie, Limitée

MAISON DE GROS FONDEE EN 1838

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

MONTREAL

Le Plus Fort Stock. Le Plus Grand Assortiment. Le Plus Bas Prix.

Quelques ordres d'essai vous convaincront que nous méritons

VOTRE CONFIANCE.

Grand Trunk Railway System

"INTERNATIONAL LIMITED"

The finest and fastest train in Canada. Running through the Largest and most Prosperous Towns and Cities of Canada and the States of Michigan, Indiana and Illinois.

Train de luxe le plus rapide en Canada. Traverse les grandes villes et les villages les plus importants du Canada et des Etats du Michigan, Indiana et Illinois aux Etats-Unis.

RUNS EVERY DAY
TOUS LES JOURS

DÉPART. **Montreal 9.00 a. m.**

ARRIV. **Chicago 8.00 a. m.**

NEXT MORNING — LE LENDEMAIN

Solid wide Vestibule Train with Elegant First Class Coaches Pullman Sleeping Cars Cafe Parlors Cars serving meals and refreshments to the card.	Lv. MONTREAL (Bonavent.) 9.00 a.m. Ar. Cornwall . . . . . 10.23 " " Prescott . . . . . 11.20 " " Brockville . . . . . 11.41 " " Kingston . . . . . 12.57 " " Napanee . . . . . 1.17 " " Belleville . . . . . 1.47 " " Coborg . . . . . 2.43 " " Port Hope . . . . . 2.53 " " TORONTO . . . . . 4.30 " " HAMILTON . . . . . 5.43 "	De larges et surs Compartiments. Première d'un Luxe somptueux Salons à Fauteuils Pullman Lits Salons Wagon restaurant Repas et Rafraîchissements servis à la carte,
MONTREAL to DETROIT and CHICAGO	Ar. St. Catherine . . . . . 6.48 p.m. " Niagara Falls, N. Y. . . 7.47 " " BUFFALO . . . . . 8.50 "	MONTRÉAL à DÉTROIT et CHICAGO.
	Ar. Woodstock . . . . . 7.18p.m. " London . . . . . 8.00 " " Windsor (East Time) . 10.45 " " DETROIT, (Cent. time . 10.20 " " Durand . . . . . 12.20 a.m. " Lansing . . . . . 1.25 " " CHICAGO . . . . . 8.00 "	

Lake Ontario in view for more than 100 miles of the journey. Fast time, Polite employees. Grand Scenery and unexcelled equipment.

Longe le lac Ontario plus de 100 milles de parcours. Train à grande vitesse. Urbanité parfaite des employés. Magnifiques décors et équipements insurpassables.

H. G. ELLIOTT,
Agent général des passagers,
MONTREAL.

J. QUINLAN, D. P. A.
Station Bonaventure,
MONTREAL.

Banque d'Hochelaga

Siège Social, MONTREAL.

Capital autorisé : $4,000,000.

Capital payé ; $3,000,000.

Fonds de réserve : $3,000,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

J. CHS. THIVIERGE, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne **Négligez** aucun mal de **Yeux** la **Vue** est trop **Précieuse.**
Toute **lunetterie** non faite **sur commande** est toujours **nuisible.**
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux **Magasins-à-tout-faire.**
Rien ne remplace l'**Examen** des **Yeux** par un savant **Spécialiste.**
Si vous tenez à **Guérir** vos **Yeux** sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A — L'INSTITUT D'OPTIQUE

Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** *Le meilleur de Montreal*

144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les **Cas** difficiles, **Désespérés** : Pose **Yeux Artificiels, Naturels** à se tromper.

Fabrique et **ajuste** lui-même, depuis 25 ans, **lunettes, lorgnons,** etc.
Ses nouveaux **"Verres Toric à ordre"** sont **garantis** pour bien **Voir de Loin** et de **Près,** pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en **lunetterie.**
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre **maison responsable.**
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Ed. Duckett,

(Successeur de)

J. N. CABANA

ASSURANCES

Pour les Cies North British & Mercantile, London, Liverpool & Globe, Atlas, Queen, Norwich Union, General Fire, d'Ecosse, etc.

161 Girouard, ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885 Phone 5146

ALPHONSE COUTURE

Horloger, Bijoutier

— et Optic en —

Réparation de Vases Sacrés

51 rue Principale. HULL, P. Q.

J. MOYNEUR,

LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, LARD ET PRODUITS. Etc., Etc.

29 et 31 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone 5701.

A. BLONDIN & CIE,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS :

Eglises, Presbytères et Communautés Religieuses.

LEONARD & FRERE

POISSONS ET HUITRES

20, 22, 24 ET 26, PLACE D'YOUVILLE

Boite Postale 1425 **MONTRÉAL.** **Tél. Main 4446**

POISSONS Frais, Gelés, Salés, Marinés et Fumés ; aussi HUITRES
——— Fraîches tous les jours de l'année ———

Spécialité de fournir les Institutions Religieuses.

LARUE & CLOUTIER, Ltée

Seuls Représentants au Canada

De la Célèbre Eau de Vichy Source du Chalet

242-246 rue St-Paul, MONTREAL

EPICIERS EN GROS ET IMPORTATEURS DE VINS ET DE PRODUITS FRANÇAIS

Spécialités : — VINS de MESSE approuvés par les autorités ecclésiastiques—
— VINS DE TABLE, HUILES DE SANCTUAIRE, HUILE DE TABLE.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marche de la Basse-Ville, - OTTAWA, Ont.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselles, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières, Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

La Banque Canadienne de Commerce

—Avec laquelle est amalgamée—

LA BANQUE EASTERN TOWNSHIPS

CAPITAL - $15,000,000
RESERVE - 12,500,000

Avec plus de 350 Succursales par tout le Canada cette Banque est dans une position unique pour la transaction générale des affaires de Banque

DÉPARTEMENT D'EPARGNE

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,
GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS Ltee

IMPORTATEUR EN GROS
PRODUITS CHIMIQUES REMEDES BREVETES, PARFUMS, Etc., Etc.
Rue St-Jean, - - - - - *QUÉBEC, Canada*

LIBRAIRIE J. ALF. GUAY

5 NOTRE-DAME EST, MONTREAL

LIVRES DE PRIÈRES, CHAPELETS, ARTICLES RELIGIEUX ET FOURNITURES SCOLAIRES

☞ *EN GROS SEULEMENT*

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)
Bureau-Chef : QUEBEC.
CAPITAL - - - - - $2,000,000
Réserve et Profits indivis. - $1,492,091.07
L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

NOTRE BUREAU DE PARIS
14, RUE AUBER
Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.
Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de .. **THE** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFE** Mocha, Java, Maracaïbo, Etc., Etc.

Bureau à New-York. Agence et Entrepôt : 21 Houghton St., Worcester, Mass. Manufacture : Rouse's Point, N.-Y.

Propriétaires du **Dominion Coffee & Spice Mill Co.**, Rotisseurs et Jobbers, **Montreal.**

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DÉCOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction Garantie.

Coin des Rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P. Q.

L. A. GUERTIN

Chaussures et Valises

SEUL AGENT

pour les célèbres marques de Chaussures :

EMPRESS THE SLATER SHOE, J. & T. BELL.

Place du Marché, ST-HYACINTHE.

Desmarais & Robitaille, limitée

SUCCESSEURS DE

DESMARAIS, & FILS ET L. A. ROBITAILLE

Importateurs et Fabricants d'Ornements d'Eglise

Statues, et articles religieux vins de Messe
Huile 8 jours "Nice"

19-21 Notre-Dame Ouest, - - MONTRÉAL.

Aux amis lecteurs

En parcourant les ANNONCES du "ROSAIRE" — qui sont très variées, — nos amis sauront où s'adresser pour se procurer, avec satisfaction, les objets ou marchandises, dont ils ont besoin. Inutile d'ajouter que tous nos annonceurs se recommandent par leur parfaite honorabilité.

Pharmacie St-Hyacinthe

PLACE DU MARCHE, EN FACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité.

SPÉCIALITÉ : LES PRESCRIPTIONS.

Articles de toilette. Bonbons, Parfums, etc.

Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "REXALL".

Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.

AGENCES : Pour le PHONOGRAPHE EDISON, le KODAK EASTMAN, et les remèdes de famille "NYAL" et "NADRUCO".

J. H. E. BRODEUR, Propriétaire

B. BELANGER

MARCHAND DE

Chaussures, - Cuir, - Valises et Harnais

Ainsi qu'un assortiment au complet dans les

CLAQUES — ET — PARDESSUS

NOUS FAISONS TOUJOURS LES REPARATIONS DE CHAUSSURES

135 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P. Q.

(A l'enseigne du CHEVAL GRIS dans la vitrine)

LE PLAISIR
OBSTACLE À LA VIE CHRÉTIENNE

NOUS avons signalé dans notre dernier article, le *Progrès matériel* comme obstacle à la vie chrétienne. N'y a-t-il pas lieu d'y ajouter *le plaisir ?*

Qui peut nier que notre temps ne se porte au plaisir avec une ardeur voisine de la frénésie ? On dirait d'un tourbillon qui emporte tout sur son passage : les grands et les petits, les riches et les pauvres, les âmes et les corps, les têtes surtout. L'amusement est à l'ordre du jour. — Le plaisir est roi ! — Toutes les saisons de l'année se courbent sous son sceptre : ni les glaces de l'hiver ne refroidissent son ardeur, ni les chaleurs de l'été ne ralentissent sa marche ; au printemps, tout renaît dans la nature et aussi le plaisir ; à l'automne, les feuilles tombent, mais à l'arbre du plaisir les fruits restent toujours suspendus. Le jour ne suffit pas, il faut que la nuit en double les heures, et ce n'est qu'à l'aurore que le plaisir consent à se reposer. — Il règne de même en maître absolu sur les quatre saisons de la vie humaine. Les enfants ne sont ils pas habitués de bonne heure à porter leurs lèvres à sa coupe enchanteresse, et ne sait-on pas que des yeux de quinze ans sont déjà souillés par des spectacles que de plus âgés ne voient pas sans ressentir une troublante émotion ? Quant à la jeunesse, c'est elle qui de tout temps fournit au plaisir le plus nombreux contingent de fervents sujets... qui deviennent de malheureuses victimes. Il semble que les deux mots de jeunesse et de plaisir doivent nécessairement s'appeler l'un l'autre, et pour un peu, on n'accueillerait que par un sourire de pitié une jeunesse sage et réservée. L'âge venant, le goût du plaisir s'en ira-t-il ? Que de femmes, qui ne comptent plus leurs années ni par trente ni par quarante, ne peuvent se résoudre à manger le pain noir de la privation, et que d'hommes qui grisonnent ne peuvent consentir à boire l'eau claire de la tempérance !

Est-ce à dire que tout plaisir soit défendu ? Non, et il est bon de préciser la doctrine sur ce point. Le repos est nécessaire au corps et à l'esprit, et l'homme peut chercher dans la délectation ou le plaisir un remède à ses fatigues. Or, continue saint Thomas d'Aquin à qui j'emprunte cet enseignement, on appelle du nom de jeux et d'amusements les actes et les paroles, où l'on ne recherche que le repos de l'esprit ou du corps. De ces jeux et de ces amusements il est nécessaire de se servir quelquefois afin de procurer un certain repos à l'âme. Et le même Docteur va jusqu'à dire qu'il est contraire à la raison de nous montrer désagréables à nos frères, en leur refusant ce qui peut les divertir et en empêchant qu'ils ne se réjouissent. Mais prenez-y garde : ici surtout, la mesure est bien vite dépassée, et ici surtout la mesure est indispensable. Mesure dans le choix des plaisirs : aucun de ceux qui offensent la vertu, qui nuisent au devoir, qui conduisent au mal, ne peut être toléré. Mesure dans le temps accordé au plaisir : le plaisir n'est pas un but dans la vie, c'est un accident ; il n'est pas la nourriture de l'homme, il n'est, pour ainsi dire, que le condiment de cette nourriture, et de même qu'un peu de sel suffit à la nourriture, ainsi un plaisir sobre suffit à la vie ; en un mot, nous ne sommes pas créés et mis au monde pour jouir et nous amuser, mais pour travailler, pour peiner, pour prier. Mesure enfin dans toutes les circonstances de lieux et de personnes, circonspection extrême qui écarte de l'enfance ce qu'elle ne doit point voir et de la jeunesse ce qu'elle ne doit pas entendre, soin jaloux à respecter ce qui est pur, à ne point troubler ce qui est innocent, surveillance incessante pour prévenir et fermeté inflexible pour arrêter.

Or, de bonne foi, dira-t-on que ce sont là les conditions dans lesquelles se passent les plaisirs mondains ? S'inquiète-t-on de les choisir et de les mesurer ? On les accepte sans discernement et on les aime avec excès. Ils s'étalent en public, ils deviennent scandale, c'est à-dire, la pierre qui fait tomber le passant, et qui ne sait que tous les chemins de la vie contemporaine sont remplis de ces pierres ?

Un orateur chrétien a appelé le plaisir l'idole de la société d'aujourd'hui, et ce n'est que trop vrai : idole, dit-il, parce que nous faisons à ses exigences tyranniques le sacrifice de notre dignité d'hommes et de chrétiens ; idole, parce qu'il nous pousse à l'oubli des actes saints que nous devons à Dieu et à la profanation du temps qu'il s'est réservé ; idole,

parce qu'il détourne le courant de notre vie vers des jouissances passagères et menteuses au détriment de l'éternelle félicité qui nous est promise ; idole, parce qu'il a ses adorateurs affamés de jouir. Vite ! Vite ! C'est aujourd'hui, c'est demain, c'est toujours la fête de l'idole. *Affer* ! *Affer* ! Apportez ! Apportez ! A eux la volupté grossière des festins, à eux les émotions des amours faciles et malhonnêtes, à eux ces spectacles malsains qui outragent publiquement la foi et les mœurs, à eux les enivrements de la lumière et la musique, à eux les rêves, le tourbillon, le vertige, le renversement de l'existence, les nuits tourmentées et les jours de mollesse. Leur santé s'épuise, leur vie s'en va, (1) vie de la terre gaspillée et vie du ciel gravement compromise.

Voulons-nous nous convaincre que rien n'est exagéré dans ce tableau ? Passons en revue les plus réputés et les plus dangereux de ces plaisirs.

La Danse

Examinons d'abord celui qui fait rage plus que jamais : la danse. Je veux bien croire qu'il reste encore des bals où l'on ne peut voir que d'innocents ébats, bien que, à regarder de près toutes les circonstances à écouter les paroles qui s'échangent et à surprendre les apartés qui trompent toute vigilance, à constater parfois l'absence complète de toute surveillance, on ne puisse se défendre de restreindre singulièrement le nombre de ces bals prétendus innocents. Mais aujourd'hui, quand il n'y a que danger, il est entendu qu'on doit se taire ; pour qu'on ait le droit de s'émouvoir, il faut qu'il y ait scandale. L'Eglise ne pense pas ainsi, et ses organes les plus autorisés, Docteurs et Théologiens, se sont toujours élevés avec force contre ce laxisme de doctrine et contre ce relâchement des mœurs. Non, il n'est pas nécessaire que les danses soient mauvaises pour mériter la condamnation de la morale, il suffit qu'elle soient dangereuses, et je ne sache pas qu'il en existe beaucoup, d'où le danger soit absent. A la lumière de ce principe, vous comprendrez et vous bénirez la sévérité de l'Eglise, sévérité qui n'est pas celle d'un seul Père ou d'un seul théologien, mais de tous les Docteurs, qui

(1) R. P. Monsabré : *Les idoles : Le Plaisir*, pp. 264-265.

pour exprimer un avis unanime se sont servis le plus souvent des mêmes termes ; sévérité qui n'est pas celle d'une époque, mais de tous les temps, au cours desquels les mêmes défenses ont été renouvelées et les mêmes arrêts prononcés ; sévérité qui n'est pas celle d'esprits étroits et bornés, mais d'esprits qui nous étonnent par la sublimité de leur sagesse et la sainteté de leurs vertus ; sévérité qui n'est pas de perfection ou de pur conseil, mais de stricte obligation, si l'on veut éviter le mal et ne pas offenser Dieu. Oh ! que de fois il m'arrive, de penser que nous, catholiques, nous agissons pratiquement, comme si nous ne l'étions pas ; que nous qui nous réclamons de l'Evangile, nous n'en faisons point passer une seule ligne dans les actes de notre vie morale, et qu'en fin de compte, du moins en certaines circonstances, nous ne ferions pas autrement, si nous étions païens !

Cela n'est-il pas vrai, non-seulement pour les danses dangereuses, mais surtout pour les danses coupables ? Là, on se donne en spectacle ; là, on apparaît dans la révélation odieuse des attraits que la pudeur devrait couvrir d'un voile impénétrable ; là on se livre à des contacts dont la plus élémentaire décence devrait rougir. Ce n'est plus de l'art, ce n'est plus de la chorégraphie. C'est la traduction par gestes, et comme la projection, au dehors, des mouvements désordonnés de l'âme (1). Eh quoi ! un regard de concupiscence suffit à vous rendre pécheur ; le Christ l'a dit. Et l'attrait provocateur serait permis ? Et le contact serait inoffensif ? et l'enlacement ne serait pas plus suggestif que si vous étiez de marbre et de bois ? Oh ! je vous félicite de ne plus connaître les atteintes du péché originel. Quoi encore ? C'est plus qu'un contact et un enlacement. C'est une une sorte d'enlèvement d'un quart d'heure. Le mot n'est pas exagéré. Mères chrétiennes, pendant ce quart d'heure, votre jeune fille n'est plus à vous. Jusqu'ici vous l'aviez élevée dans l'innocence et la vertu, vous aviez détourné son regard de tout ce qui pouvait le souiller et ses oreilles de tout ce qui pouvait les blesser, et brusquement, la voici qui passe de vos bras dans des bras étrangers, dans des bras inconnus. Et je vous vois admirer ce touchant spectacle en même temps que je vois vos maris sourire. En vérité, il est difficile d'être plus naïf et

(1) Cf. R. P. Sertillanges : *Nos vrais ennemis*, p. 210.

d'être moins chrétien, de comprendre plus mal et d'accomplir plus faiblement les plus graves devoirs.

Le Jeu

Une deuxième plaie s'étend à l'heure actuelle sur la société : le Jeu. Rien n'est plus difficile, disais je tantôt en parlant des plaisirs, que d'y mettre la mesure. J'ajoute que parmi les plaisirs, il n'en est pas autant que le jeu qui conduise à l'excès : excès dans le temps qu'on y perd, excès dans la dépense qu'on y fait, excès dans l'attachement et l'ardeur avec lesquels on s'y porte. Cette pensée, qui est celle d'un grand orateur doublé d'un grand moraliste, me semble bien résumer tous les blâmes que le jeu mérite. Quelle dépense de temps ! quelle dépense d'argent ! quelle dépense de forces intimes !

Combien d'hommes aujourd'hui — et oserons-nous dire, combien de femmes ?—ne font plus du jeu un divertissement honnête et modéré qui repose l'esprit sans rien prendre sur le temps consacré au devoir. Combien ne se contentent plus d'accorder au jeu un reste de loisir, que Dieu ne nous refuse pas et que la nécessité requiert! Combien ne mettent plus avant le jeu, le service du Seigneur et la prière, le soin de leur famille et les intérêts de leurs affaires, les obligations de leur charge et les œuvres de la charité ! Pour eux et pour elles, le jeu est devenu une occupation, un exercice régulier, un emploi, plus que cela, un négoce et une occasion de luxe. Des journées entières y passent, et aussi les nuits. Si l'on parle, ce n'est que du jeu ; si l'on se passionne, ce n'est que pour le jeu ; si l'on se réunit, ce n'est qu'en vue du jeu ; si l'on voyage, le jeu est publiquement installé dès la première minute où le train s'ébranle, et férocement persévère jusqu'à l'arrivée. Adieu les charmantes causeries ! adieu les douces réunions de la famille ! adieu les joies de l'intimité ! adieu les consolations de la prière ! adieu le saint emploi du temps, de ce temps qui nous a été donné pour négocier la grande affaire de notre salut par une vie, non de plaisir, mais de peine et de labeur.

Et ce n'est peut-être là que le moindre mal du jeu. Le jeu d'argent s'est introduit parmi nous et il exerce les plus funestes ravages. On a des dettes à payer, des enfants à élever, des domestiques à récompenser, des aumônes à faire,

des pauvres à soulager. Tous ces graves devoirs sont négligés par le joueur à l'argent. Cet argent vous appartient, dites-vous. Eh ! je l'espère bien, il ne manquerait plus que vous commissiez cette injustice de jouer avec l'argent des autres ! Néanmoins cet argent, pour être à vous, doit-il être nécessairement gaspillé ? Et ce gaspillage n'amène-t-il aucune fâcheuse conséquence ? Personne n'en souffre chez moi, dites-vous encore. Soit, pour le présent. Savez-vous ce que sera l'avenir ? Que faites-vous de la prévoyance qui inspire l'épargne et l'économie pour les jours sombres, où vous recevrez la visite de la maladie et de la douleur ? Mais laissons-là ces futiles excuses. Il n'est que trop vrai que le jeu d'argent conduit à la ruine, ruine matérielle, ruine morale. Comme toute passion, la passion du jeu attire à elle et absorbe le meilleur de nous-mêmes ; elle accapare à son profit toutes les facultés et tous les sentiments—puis, les tenant sous sa coulpe, elle les éteint, elle les dessèche, elle les détruit. Pendant ce temps, on gémit à la maison, les dettes s'y accumulent, on y a faim et on y a froid peut-être. Qui sait même si le spectre de la banqueroute n'a pas touché de son doigt de mort la porte de cette maison, pour y entrer avec ses deux acolytes : le déshonneur et le désespoir.

Le Théatre

Je n'ignore pas le premier principe qui régit cette matière : les spectacles ne sont pas, de leur nature et en soi, chose illicite. Mais je suis bien obligé de constater le fait qui est contraire au principe : les spectacles, tels qu'ils se présentent et se représentent aujourd'hui, sont communément nuisibles et gravement dangereux. Aujourd'hui, en effet, le thème ordinaire des scènes théâtrales est, à tout le moins, une situation risquée, quand celle-ci n'est pas d'une audace outrageante. Et les paroles légères affluent, et les sous-entendus se multiplient, et ce que l'on ne veut pas dire se laisse facilement deviner, et ce que l'on dit se laisse encore plus facilement entendre. La séduction a commencé son œuvre, bientôt la vertu est méprisée, la fidélité conjugale est raillée et l'héroïne,—oh combien !—se retire couverte d'applaudissements et de fleurs. Ensuite les journaux viennent qui embouchent la trompette. C'est l'étoile ! Levez-vous, pauvres

mortels, pour la saluer : courez, précipitez-vous. — Et l'on a vu ainsi toute une ville se ruer au théâtre, où tout semblait combiné pour l'étalage et pour la glorification du péché, pour le rappel de tout ce que la nature corrompue rappelle assez d'elle-même, et pour la séduction d'appétits d'avance et trop facilement séduits.

Je touche ici au danger spécial du théâtre : c'est l'harmonie qui existe entre les représentations extérieures et les drames intérieurs de la passion. Bossuet a merveilleusement analysé ce danger. " Pourquoi est-on si touché du théâtre, si ce n'est, dit saint Augustin, parce qu'on y voit, qu'on y sent l'image, l'attrait, la pâture de ses passions ? On se voit soi-même dans ceux qui nous paraissent comme transportés par de semblables objets. On devient bientôt un acteur secret dans la tragédie. On y joue sa propre passion, et la fiction du dehors est froide et sans agrément, si elle ne trouve au-dedans une vérité qui ne lui réponde "...

Et voici que sur ce fond viendra broder encore la mise en scène. Décors, costumes, artifices, musique enveloppante et lascive, devront multiplier l'effet, et déchaîner, par un envahissement progressif ou par des provocations soudaines, tout ce monde obscur et grouillant des passions endormies. (1) Et vous voulez qu'une génération, élevée à l'école de pareils théâtres, soit une génération chaste et honnête ? Mais regardez donc ces enfants—ils n'ont pas quinze ans et elles n'ont pas seize ans ! Ils sont nombreux dans la salle, ils tendent vers la scène des yeux piqués de curiosité, en attendant qu'ils soient allumés de naissante convoitise, et ils remportent dans leur jeune imagination le souvenir de gestes et de tableaux qu'ils voudront un jour reproduire sur la scène réelle du monde. Ils sont atteints, s'ils n'ont pas encore péché ; et s'ils ne sont pas morts, ils sont gravement malades.—Quant à la jeunesse, est-ce à cette source empoisonnée du théâtre immoral qu'elle ira puiser les forces dont elle a besoin pour l'avenir ? Quelle idée se fera-t-elle du mariage qu'elle voit sans cesse bafoué, de la vertu toujours ridiculisée, du vice toujours accueilli avec un sourire sur les lèvres et une joie mauvaise dans les yeux ?— Est-ce là aussi que la femme trouvera l'exemple des austères vertus, qui doivent être les siennes ? Est-ce là enfin que

(1) Cf. R. P. Sertillanges : *Nos vrais ennemis*, p. 209.

l'homme comprendra la grandeur de la beauté de sa mission de père et d'époux ? Et quand tous ces organes sociaux sont dérangés, détraqués, avariés, vous voudriez que la société elle-même continuât d'être resplendissante et forte ? Ce serait le comble de l'illogisme, s'il ne fallait encore ajouter ceci qui dépasse tout : c'est que c'est au nom de la civilisation et du progrès que s'ouvrent les portes de ces théâtres ! "

Peut-être, plusieurs, au cours de cette lecture, m'auront taxé de sévérité. Je ne m'en excuse nullement. Vous comprendriez cette sévérité, si vous étiez persuadés, comme je le suis, comme le sont tous ceux qui ont charge d'âmes, qu'avec tous ces plaisirs, dans lesquels il n'entre aucun discernement et au sujet desquels on n'exerce aucune surveillance, notre jeunesse se perd, notre moralité descend de niveau, notre esprit de foi est atteint, notre sens catholique est émoussé. Dites, si vous le voulez, que *cette parole est dure*, mais à la condition que vous n'imitiez pas l'exemple de ceux qui l'ont dit avant vous à Notre-Seigneur, et, qu'au lieu de vous retirer de lui, vous vous écriiez avec saint Pierre : *Seigneur, à qui irons-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle.*

fr. Henri Hage,
des frères prêcheurs.

LA MORT DE SAINT THOMAS D'AQUIN

FUT-ELLE NATURELLE OU VIOLENTE ?

Nous sommes bien certains d'étonner plusieurs de nos chers lecteurs par le titre de ce modeste petit article et la publication de ces quelques notes, glanées pendant un séjour en Espagne, il y a une dizaine d'années ; et pourtant nombre d'esprits cultivés, regardent la mort prématurée de Thomas d'Aquin comme un véritable martyre. " Le Saint, disent-ils, est mort empoisonné pour avoir eu l'intention, avec commencement d'exécution, de mettre fin aux crimes de Charles d'Anjou, et d'enrayer les désordres de tous genres auxquels se livraient ses familiers."

Commençons par rappeler en quelques mots les circonstances qui précédèrent, de près, la mort du grand docteur.

Le 6 décembre 1273, fête de St-Nicolas, célébrant la messe dans la chapelle dédiée à ce saint au couvent de Naples, il eut une révélation qui le changea tellement, disent ses historiens, que, dès lors, il ne lui fut plus possible ni d'écrire, ni de dicter. Il en était à la troisième partie de sa Somme, dans le traité de la Pénitence. Depuis ce jour sa santé commença à décliner, et son état devint assez précaire pour alarmer ses Supérieurs, au point qu'ils lui conseillèrent de prendre quelque repos chez sa sœur, la Comtesse de San Severino. " Le terme de mes travaux est venu, dit-il à cette sœur bien-aimée, tout ce que j'ai écrit et enseigné me semble un brin de paille auprès de ce que j'ai vu et entendu. Désormais, j'espère de la bonté de Dieu que la fin de ma vie suivra de près celle de mes travaux."

Le saint Docteur ne tarda pas à revenir à Naples, où, peu de temps après, il reçut un bref spécial du Pape Grégoire X lui enjoignant de se mettre en route, le plus tôt qu'il lui serait possible, afin de se trouver à Lyon le 1er mai 1274 et de prendre part au Concile Général, convoqué en cette ville et à cette date. Bien que souffrant encore, Thomas d'Aquin n'hésita pas à obéir au Vicaire de Jésus-Christ, et, par déférence pour le Chef de la Chrétienté, personne n'osa s'opposer à son départ.

On voit donc, qu'à ce moment déjà, la santé de St-Thomas était fort ébranlée. D'ailleurs le travail incessant du Docteur Angélique, joint à ses austérités était plus que suffisant pour causer une perturbation complète dans les fonctions vitales et déterminer la mort à courte échéance, surtout, chez un homme qui, au dire de ses contemporains, était d'une complexion délicate et affligé d'une obésité précoce et peu ordinaire.

Quoiqu'il en soit, avant de quitter Naples, Saint Thomas alla prendre congé du roi, son parent. Au cours de la conversation, celui ci lui demanda quel compte il rendrait au Pape et au Concile des affaires du royaume : " Je dirai certainement la vérité ", répondit le saint. Cette franchise irrita vivement le monarque, dont le gouvernement et la vie privée, au lieu de ce que l'on pouvait attendre d'un frère de St-Louis, préparait, peu à peu, la catastrophe sanglante des Vêpres Siciliennes. Charles d'Anjou connaissait, en outre, le crédit qu'avait Thomas d'Aquin dans l'Eglise ; il vit s'évanouir ses rêves d'ambition, il crut que le Pape la déposerait, comme Frédéric II l'avait été par Grégoire IX, et que jamais il ne pourrait conquérir Constantinople. Aussi, quand, trois mois plus tard, on apprit la mort du grand Docteur dans l'Abbaye de Fossa-Nuova, la rumeur courut en Italie que Charles l'avait fait assassiner, ou que, du moins, ses courtisans, témoins de la colère de leur maître, et voulant lui complaire, avaient fait accepter à l'illustre voyageur des confitures empoisonnées, qu'ils ajoutèrent à ses modestes provisions de route.

Tels sont les faits. Voyons maintenant le pour et le contre. Michele Amari, dans son " Histoire des Vêpres Siciliennes ", dit seulement : " Il n'est pas certain que Charles d'Anjou ait fait assassiner St-Thomas d'Aquin ; mais ses contemporains l'en ont cru capable." Et de fait, au chant XXième, Del Purgatorio, strophe 25ième, dans les imprécations d'Hugues Capet contre sa race, Dante Alighieri fait dire à ce chef de dynastie :

Carlo vene in Italia, e per ammenda,
Vittima fe di Curradino ; e poi
Ripinse al ciel Tommasso, per ammenda.

" Charles (d'Anjou) vint en Italie, et en réparation (de ses

crimes antérieurs) il fit de Conradin sa victime ; puis il envoya au ciel Thomas, toujours en réparation (des mêmes crimes). (1)

Le témoignage de Dante est fort grave. Il était presque contemporain de St-Thomas ; par deux fois il avait vécu à la cour de Naples, comme ambassadeur de la République de Florence ; le Purgatoire, cette partie de la " Divine Comédie ", où il a placé les vers qui stigmatisent Charles d'Anjou, fut composé vers l'an 1314, c'est-à-dire environ quarante a ns après la mort de St-Thomas ; Dante n'aurait il pas craint de sonlever l'indignation de ses lecteurs, si la version du crime, commis par le roi français de Naples, n'eut été généralement admise ? Et avec quelle habileté ne met-il pas le soit disant meurtre de St-Thomas sur la même ligne, ou du moins, dans la même strophe, que celui de Conradin, vaincu à Tagliacozzo, en 1268, et supplicié, à l'âge de seize ans, après un simulacre de jugement, ce qui avait soulevé l'indignation de toute l'Italie ? Il semble dire : " Voyez, le second crime est aussi éclatant et aussi abominable que le premier ! "

Mais il y a un autre témoignage plus ancien encore que celui de Dante Alighieri, c'est celui de l'historien florentin Jean Villani, qui dit expressément que St-Thomas mourut à Fossa-Nuova, empoisonné par Charles d'Anjou, qui craignait que le Pape ne le fit cardinal. Cette version, particulière à Villani, se rapproche singulièrement de l'opinion commune des historiens de St-Thomas, même des contemporains, comme Tolomeo de Lucca, religieux Dominicain qui avait été son confesseur. A part la raison du meurtre, à savoir : crainte de le voir arriver au cardinalat, ou crainte de témoignages défavorables, c'est toujours le meurtre par empoisonnement, et nous pouvons ajouter que, cette opinion est confirmée par tous les plus anciens commentateurs de Dante.

En regard de ces affirmations, nous avons les négations. Mais il est à remarquer que tous ceux qui sont pour l'affirmative, historiens ou commentateurs, sont des Italiens appartenant au parti Gibelin ; tandis que les défenseurs de Charles d'Anjou sont français et Guelfes, d'où il semble ressortir, qu'il y a surtout, dans le cas présent une querelle de races et de partis politiques. Ainsi, Henri de Sponde, le continuateur des annales de Baronius prend résolument la défense du roi

(1) Traduction de Frédéric Ozanam.

de Naples. Il qualifie sévèrement l'allégation de Dante, qu'il taxe de poète mordant ; il traite d'iguorants ses commentateurs et ajoute ! " C'est là un songe lymphatique de l'Enfer et non du Purgatoire ". Et, à propos du poison, il lance cette diatribe : " Ce n'est pas là une arme propre aux Français, à moins que Charles n'eut appris à s'en servir en Italie ! " Il faut avouer que, comme preuve, c'est faible. L'insulte est l'argument de ceux qui n'en ont pas.

Alexis de Saint-Priest dans son " Histoire de la Conquête du Royaume de Naples par Charles d'Anjou, frère de St-Louis," ouvrage qui lui ouvrit les portes de L'Académie Française en 1849, disculpe avec ardeur son héros.

L'abbé Ucelli, qui a étudié à fond la question, est d'avis que les historiens français auraient du chercher des arguments dans les commentateurs primitifs du Dante. Peut-être y auraient-ils vu que, suivant certains d'entre eux, si Charles a été la cause de la mort prématurée de St-Thomas, il n'en a été que la cause indirecte.

Aucune preuve positive n'est venue, jusqu'à présent, éclairer la question et il n'y a pas de preuves suffisantes, pour porter un jugement définitif ; aussi l'Eglise s'en est-elle abstenue. L'histoire nous autorise cependant à avancer que, si Charles d'Anjou n'a pas empoisonné St-Thomas d'Aquin, il a pu le faire empoisonner par ses courtisans, et s'il ne l'a pas fait empoisonner par ses courtisans, il en était bien capable, tout frère de St-Louis qu'il était. Et puis, les mœurs du temps étaient si favorables à de semblables suppositions, si supposition il y a ! A cette époque, il était rare qu'un grand personnage mourût, sans qu'on soupçonnât le poison d'avoir hâté sa fin.

Conclusion de tout ceci : encore un point d'histoire que nous voudrions voir éclairci, et qui ne le sera probablement jamais.

fr. Bernard Percot, O. P.

CAS DE CONSCIENCE

LES VACANCES

A Monseigneur A. E. Gosselin

Un homme applaudi à faire peur, c'est le supérieur d'une de nos maisons classiques, lorsque, certain soir de mai, au moment de la lecture spirituelle, il prononce cette phrase fatidique, laquelle ne saurait varier que d'un mot : " *La sortie des élèves a été fixée, cette année, au... juin.*" Quel étonnant vacarme ! Cela ressemble peu aux ovations spontanées du populaire et moins encore à une claque organisée ; on dirait plutôt le bruit formidable et réglé d'une machine fonctionnant à haute pression. Le conférencier est applaudi à faire peur, ai-je écrit, et, de fait, une barre d'inquiétude lui traverse le front. Il appréhende, sans doute, que ces bravos péremptoires ne soient l'indice d'un désir extravagant de liberté ou d'une répulsion trop vive à l'égard des dix mois collégiaux. Mais bientôt, il se résigne et même il se rassure, en songeant qu'au matin de la sortie, ces petites mains tapageuses iront, tremblantes d'émotion, serrer la main des directeurs et professeurs, et que ces yeux trop animés seront envahis par la légère buée des larmes, à l'audition du refrain traditionnel :

En vous quittant, Mère chérie,
Nous implorons notre secours.
Sur vos enfants, douce Marie,
Veillez partout, veillez toujours.

Ceux qui doivent trembler à l'approche des vacances, ce ne sont pas les maîtres, momentanément déchargés de leurs fonctions, mais bien plutôt les parents sur qui va retomber un poids énorme de responsabilités. Eux, cependant, ne tremblent pas, tout entiers à la satisfaction de revoir les chers absents et de leur faire oublier les fatigues de l'année scolaire. Mais le malheur veut qu'on leur fasse oublier parfois tout le reste et qu'on gâte trop souvent, par une criminelle insouci-

ance, les fruits obtenus à grand'peine durant l'année. Je pense caractériser le mal ou définir le procédé, en disant que l'on s'ingénie de toutes façons à accentuer le contraste entre la période scolaire et les deux mois de vacances, comme si l'enfant alors n'était plus l'enfant et la vie n'était plus la vie. Au collège ou au pensionnat, l'enfant devait suivre un programme de vie pieuse assez chargé, surtout depuis le rétablissement de la communion quotidienne ; durant les vacances, sauf honorables exceptions, la facile indulgence des parents lui permettra de déserter la Table Sainte et parfois même de violer le précepte dominical. Au collège ou au pensionnat, l'enfant était soumis à une stricte surveillance, et c'est à peine si la rumeur mondaine venait de fois à autre éveiller sa curiosité ; l'étude, le jeu, la promenade, les entrevues familiales et les soirées récréatives lui procuraient aisément, avec la détente corporelle, toutes les satisfactions légitimes de l'esprit et du cœur ; durant les vacances, à moins qu'un père ou une mère de forte trempe chrétienne ne vienne résolument s'interposer, c'est le monde qui s'ouvre à deux battants devant lui, monde versatile et blasé, en quête de primeurs, où cette fraîche apparition ne laisse pas de créer quelque émoi. Souvent même, ce changement si peu désirable et tant désiré s'opère au matin du départ, et je n'ai pas oublié la stupéfaction d'un aumônier de pensionnat, en apercevant nombre de fillettes revêtues du costume osé qu'elles portaient à la rentrée des classes. Pour cette jeunesse évaporée, l'année d'étude n'avait été qu'une trève entre deux saisons mondaines.

Eh ! bien, qu'on me donne congé de le dire, c'est un contraste qui tue et bien rares sont les santés morales qui pourront résister à pareil régime. Eloignés des sacrements à l'époque où ils en ont besoin davantage, laissés à eux-mêmes au moment où tant d'objets neufs sollicitent l'imagination et les sens, le collégien et la conventine se livrent couramment à de lamentables excès. Quand reviendra septembre, ils porteront jusque sur le visage d'avilissants stigmates et, moralement, on ne les reconnaîtra plus ! Les parents objectent, à leur propre décharge, qu'il n'est guère facile de prévoir les abus de régime de la part des enfants, et qu'après tout, un tel changement est nécessaire, puisque c'est la variété qui repose... Est-il plus aisé de surveiller le va-et-vient, les rencontres, les habitudes, le caractère et les inclinations d'un

chacun dans un collège de cinq cents élèves que dans une maison de huit ou dix enfants ? En admettant qu'il faille relâcher quelque peu le programme des vacances, le fleurir et l'agrémenter de temps à autre, peut-on en conscience s'accommoder d'une aussi désolante disproportion entre les deux systèmes ? Vraiment, je présume qu'il y aurait moyen d'obtenir la variété à moindres frais. Contiennent assez de neuf le changement de milieu, l'abandon temporaire des cahiers et du livre, le sport, le grand air et la vie de famille pour qu'il soit superflu de rechercher ailleurs d'autres sources d'émotion. Mais voici, à côté d'objections illusoires, où réside le vrai problème, la réelle difficulté.

Ce qui devrait inquiéter à bon droit les parents catholiques et leur faire craindre à la fois les risques de la vie présente et les échéances de l'au-delà, c'est *la limite incertaine où surgissent en cette matière la gravité de l'obligation et celle de la faute.* Le père et la mère répondent de l'enfant devant Dieu, principe connu ; ils doivent, en conséquence, diriger l'enfant dans les voies de la doctrine et de la piété, prévenir ou châtier ses écarts de conduite, vérité admise. Mais cette obligation comporte des degrés, et la faute commise à cet égard comporte des nuances. Tout le monde en convient et personne n'y voit clair. A quel moment le défaut de surveillance ou de correction devient il un péché grave ? Ainsi qu'en matière de médisance et de calomnie, aucun moraliste que je sache n'a écrit le dernier mot sur cette question. Autant les principes généraux de la morale paraissent lumineux et incontestés, autant leur application est délicate et prête matière à controverse ; mais il semble qu'ici, le problème se complique davantage, vu le nombre et l'enchevêtrement des circonstances et parcequ'il s'agit, le plus souvent, d'un état de vie plutôt que de manquements isolés. Sans doute la conscience individuelle intervient sans cesse et dirime parfois des cas où demeureraient perplexes le théologien et le confesseur. Mais la conscience est un hâvre tranquille où viennent s'abriter nombre d'âmes endormies dans une fausse quiétude et auxquelles il conviendrait plutôt de souhaiter les tempêtes du remords et les secousses de la haute mer.

Deux suprêmes moyens,—un principe dans l'intelligence et une disposition dans la volonté,—s'offrent aux pères et mères de famille, pour échapper, en partie du moins, à ces situations équivoques et aux doutes crucifiants qu'elles font

naître. Le principe dont ils doivent se pénétrer jusqu'à la conviction totale est un peu vague, comme la plupart des principes moraux, mais il est largement compréhensif et peut s'appliquer aux divers domaines de l'éducation : *Qui dat esse dat ea quæ consequuntur ad esse.* " Qui donne la vie doit pourvoir aux exigences de la vie." Et comme il est simple et d'une pressante logique ! L'enfant n'a point demandé de vivre. Puisque les parents ont pris la tâche et la responsabilité de lancer un être dans l'existence, ils doivent lui imprimer une direction efficace, le munir, le prémunir et le fortifier de toutes manières, afin qu'il parvienne à une heureuse destinée. Or, cet enfant qui doit vivre ne sait point vivre. Vie religieuse, vie morale, vie sociale, vie mondaine, l'enfant ne sait aucune vie, et voilà pourtant la science qu'il devrait acquérir en premier lieu. Vie mondaine ! C'est elle qui se présente avec le plus d'attraits au début des vacances.

Mais n'est-ce pas aussi le moment de faire appel au principe énoncé, de l'étendre, le presser, le triturer, pour en faire jaillir ce qu'il contient de vérités opportunes et d'applications pratiques ? L'enfant ignore profondément le monde, mais ses parents le connaissent, et un strict devoir leur est imposé de verser dans cette jeune âme tout l'acquit de leur expérience, en le dosant, toutefois, de réserve et de discrétion. Et comme elle s'inspire, en général, de circonstances actuelles et bien déterminées, telles que soirées, rencontres, lectures, voyages, etc., leur intervention sera mieux comprise et plus efficace que les leçons théoriques et les conseils anticipés du maître.

Armés du susdit principe dans leur intelligence, les parents chrétiens devront entretenir dans leur volonté une disposition pour ainsi dire corrélative : le désir intense d'accomplir vis-à-vis de l'enfant *tout le devoir*. Prétendre s'arrêter à un minimum d'obligations, de responsabilités et de services ; faire appel à toutes les ingéniosités, à toutes les ressources de la casuistique pour découvrir la limite incertaine qui sépare la faute vénielle du manquement grave ; puis, se livrer à une sorte de gymnastique morale, afin de tenir d'aplomb sur cette base fragile et inconstante, c'est le plus sûr moyen de compliquer la tâche éducatrice, pour aboutir aux perplexités, aux remords, et parfois, à l'aveuglement total et à la banqueroute définitive. J'admets volontiers que nul ne saurait échapper aux problèmes de sa conscience, surtout dans la présente matière. Mais aux nobles doutes s'im-

posent les nobles solutions, et la plus noble consistera toujours à viser au-delà du raisonnable et du juste ; car les plus belles vies sont celles qui contiennent le plus d'absolu. J'admets encore qu'en un débat de conscience, il s'agit moins de fixer les traits de la beauté morale que d'atteindre purement aux données de la sagesse pratique. Mais toute l'histoire de l'humanité et notre propre expérience nous enseignent ceci : l'idéal et le vrai (je ne dis pas le réel) pratiquement se confondent ; et c'est toujours le plus haut sommet qui a raison, puisqu'on essayera tôt ou tard d'y monter, après avoir perdu un temps précieux sur les plateaux intermédiaires.

Et l'on pense bien que ces riches dispositions doivent animer l'esprit et le cœur des parents non-seulement durant les vacances, mais tout le long de la période éducationnelle. Il m'a paru bon, cependant, de les leur signaler d'une façon particulière, à cette époque de dangereux loisirs où il convient de veiller au bien-être moral de l'enfant comme si sa conscience n'existait point, et, simultanément, d'exciter et développer cette conscience comme si toute vigilance était superflue.

fr. M. A. LAMARCHE,
des fr. prêcheurs.

ECHOS RELIGIEUX

ROME : *La cause de canonisation de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.—A propos d'un retentissant procès de divorce.*

ANGLETERRE : *Conversion de deux abbayes bénédictines à l'Eglise catholique.*

ETATS UNIS : *Christophe Colomb et la Franc-Maçonnerie.*

RUSSIE : *Progrès du catholicisme.*

* * *

ROME : *La cause de canonisation de la Bienheureuse Jeanne d'Arc.*—Quinze consulteurs de la Congrégation des Rites participèrent le quinze avril à la Congrégation antépréparatoire consacrée à la cause de la canonisation de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Cette Congrégation antépréparatoire, qui s'est tenue chez le cardinal Ferrata, ponent de la cause, a examiné les trois cas de guérisons obtenues par l'intercession de Jeanne d'Arc depuis la béatification et qui constituent, s'ils sont reconnus tels, les miracles requis pour la canonisation.

La Congrégation antépréparatoire s'est prolongée jusqu'à midi et demi. Le postulateur de la cause, le P. Hertzog, et Mgr Salotti, de Digne, continuateur de Mgr Martini comme avocat de Jeanne d'Arc, se trouvaient, conformément aux règles de la Congrégation, dans une salle voisine, chez le cardinal ponent.

La cause suit son cours.

* * *

A propos d'un retentissant procès de divorce. — Il s'est élevé un certain bruit autour du procès en déclaration de nullité de mariage que M. B. de Castellane a engagé devant le tribunal de la Rote. Une décision, non encore définitive, mais qui peut le devenir, a provoqué des commentaires de toute sorte. " Vous voyez bien, ont écrit des publicistes anti-

cléricaux, que l'Eglise laisse de côté ses préventions contre le divorce, quand des gens du grand monde lui demandent de briser leur mariage. Il est des accommodements avec le ciel ! " Le bruit se prolonge, paraît-il, dans la presse de province, et même à l'étranger ; des écrivains hostiles au catholicisme développent ce thème facile. Le grand public s'est entendu répéter ainsi que l'Eglise, quand elle y a intérêt, consent, elle aussi à briser le lien conjugal. L'erreur est grossière, mais l'argumentation est spécieuse. Il convient donc de traiter ici la question d'une façon assez complète. Pour y mettre une précision plus grande, je me suis ménagé un entretien avec une des personnalités romaines les plus versées dans la science du droit canon.

—Vous savez, me dit-il d'abord, en quoi consiste la cause Castellane Gould, et à quel point elle en est. M. de Castellane a demandé au tribunal de la Rote de constater la nullité de son mariage avec Mme Gould. Une première session du tribunal a été contraire au demandeur. La seconde, qui s'est tenue récemment et qui a provoqué l'agitation à laquelle vous venez de faire allusion, lui a été au contraire favorable. Si la troisième qui juge en dernier ressort, conclut de nouveau à la nullité de ce mariage, cette nullité sera, en effet, constatée définitivement. Telle est la procédure de la Rote, dont les juges se succédant par séries de trois, forment des tribunaux distincts qui décident en première, en seconde, et — le cas échéant — comme ce sera le cas cette fois, en troisième instance. Pour que la nullité d'un mariage soit juridiquement et authentiquement constatée, il faut et il suffit que deux tribunaux de la Rote l'aient reconnue comme incontestablement établie. .

—Et c'est alors surtout, si M. de Castellane a gain de cause, que l'on criera au divorce ecclésiastique.

—Ce sera une méprise profonde, vous ne l'ignorez pas. Le procès qui donne occasion à ces discussions ne diffère en rien de ces causes multiples qui n'ont jamais cessé d'être soumises aux tribunaux ecclésiastiques et tranchées par eux conformément aux faits qui leur ont été soumis et qu'ils ont contrôlés suivant les formes juridiques. Les *Acta Apostolicæ Sedis*, depuis leur publication, qui a commencé en 1909, sont pleins de ce genre de sentences, les causes en nullité de mariage étant confiées à la Rote depuis sa réorganisation par S. S. Pie X en 1908.

Reconnaître qu'un mariage est nul n'a rien de commun avec le divorce : ce n'est pas concéder le divorce, c'est même tout le contraire. Le divorce brise le lien conjugal, réel, certain, constaté, et l'Eglise, dans aucun cas, par aucun de ses tribunaux, ne consent à annuler un mariage dûment contracté et consommé. Mais quand le mariage a été contracté dans des conditions qui le rendaient invalide, il est nul, dès le début ; il l'était avant que les époux présumés se fussent aperçus de sa nullité ; le rôle de la Rote, dans l'espèce, est de reconnaître cette nullité, si nullité il y a..

Il n'est pas loisible aux juges ecclésiastiques de refuser cette constatation : les conjoints eux-mêmes, dès l'instant qu'ils acquièrent la certitude que leur mariage est nul, n'ont plus le droit de continuer la vie conjugale. Il ne saurait leur appartenir, bien entendu, de décider, de leur autorité privée, en pareille matière, que leur jugement n'est pas erroné.

—En somme, si les tribunaux ecclésiastiques sont tenus à déclarer nul un mariage qui l'est effectivement, c'est pour la même raison pour laquelle l'Eglise proscrit le divorce véritable. Des deux côtés elle veille, comme elle y est strictement obligée, à faire respecter le lien sacré du mariage.

—Parfaitement. Ce sont deux applications d'une seule et même loi : elles se corroborent l'une l'autre. Il est d'ailleurs constant dans le droit ecclésiastique, comme dans tout droit, qu'au moment où elle est reconnue, la nullité du mariage ne compromet point la légitimité des enfants conçus auparavant.

Pour s'étonner que l'Eglise puisse et doive constater la nullité de certain mariage, il faudrait d'ailleurs tout ignorer du droit ecclésiastique et même du droit naturel. Nous sommes ici dans un domaine extrêmement clair. Précisons. Il y a des mariages qui sont nuls parce qu'ils ont été contractés en dépit d'empêchements dirimants qui étaient restés inaperçus : ce serait le cas de mariages entre cousins germains, pour lesquels on n'aurait pas demandé de dispense. Il y a des mariages qui sont nuls par défaut de consentement chez l'un des conjoints au moins ; c'est le cas lorsque l'un des conjoints était, à ce moment-là, atteint de démence. Il y a des mariages qui sont nuls parce que l'un des conjoints exclut expressément tout engagement définitif, et quand il se réserve la faculté éventuelle de rompre plus tard le lien conjugal. Le mariage institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ a pour

qualité essentielle d'être indissoluble : qui prétendrait contracter un mariage résiliable ne contracterait pas de mariage du tout.

Mais alors, a-t-on objecté, les conséquences sont énormes. Il y a des protestants qui rejettent, en principe, l'indissolubilité du mariage. Les Grecs schismatiques ne l'admettent pas non plus. Admettra-t-on que tous leurs mariages sont nuls ?—En aucune manière, si leur erreur reste dans le domaine de la théorie : c'est une erreur qui n'altère pas la valeur de leur acte. Se mariant devant l'Eglise catholique, ils sont censés contracter leur union dans les conditions requises par l'Eglise pour le mariage. Il est trop évident que leur acte change totalement de caractère s'ils entendent ne prendre qu'un engagement précaire et toujours révocable.

—Tel est, en effet, n'est-ce pas, le nœud du procès concernant le mariage de Castellane-Gould. Mais les cas de nullité de mariage ne se présentent pas que dans la haute société. Mais les pauvres ?.... Je sais bien qu'en principe ils ont le privilège de la gratuité : mais ne leur est-il pas trop difficile d'y recourir en fait ? La Rote a-t-elle, pratiquement, l'occasion de le leur appliquer ?

—Vous faites l'avocat du diable. Je réponds : 1° Il s'en faut que ces procès — nécessaires en conscience quand il y a certitude que le mariage est nul—supposent chez les demandeurs une grosse fortune. Rappelez-vous que " la loi spéciale de la Rote et de la Signature apostolique " détermine avec soin les taxes judiciaires, et même le maximum des honoraires exigibles par les avocats ; 2° s'il s'agit des pauvres, toute taxe est absolument exclue. On leur assure l'assistance gratuite d'un avocat. Tous les frais — l'impression des documents, par exemple, — sont à la charge du Saint-Siège. Le texte de la loi est éloquent : *Pauperibus jus est exemptionis ab expensis judicialibus et gratuiti patrocinii.* C'est un droit pour les pauvres, etc. Un droit dont l'usage ne requiert pas de formalités compliquées. Quant à ceux qui ne sont pas absolument pauvres ?... *Ceux qui ne sont pas absolument pauvres, mais qui, à cause de leur modeste condition, ne sont pas en état de supporter les frais ordinaires, ont droit à une réduction de ces frais.* Remarquez cette répétition du mot : " le droit ". Gens pauvres et gens gênés sont absolument sur le même pied que les demandeurs fortunés.

Une des premières causes que jugea la Rote fut précisément celle d'un ouvrier. " Je suis persuadé, vint-il dire à l'Officialité de Paris, que mon mariage est nul. Ma femme est folle. Elle l'était sûrement déjà au moment de notre mariage. Je ne veux pas reprendre ma liberté sans un jugement de l'Eglise. Mais je suis hors d'état de faire aucune dépense. ." Il n'en eut à supporter aucune. On lui donna à Rome un des tout premiers avocats. Et le tribunal conclut, en effet, à la nullité du mariage.

Actuellement, sur une dizaine de causes pendantes devant la Rote, il y en a trois qui sont engagées sous ce régime de la gratuité absolue. ."

La démonstration était topique. Elle ajoutait même un trait tout actuel à la grande thèse de Bossuet sur l' " éminente dignité des pauvres dans l'Eglise ". Les riches, pas plus que les pauvres, n'obtiendront jamais que l'Eglise brise par le divorce un lien conjugal véritable. Mais quand il y a lieu de croire à la nullité d'un mariage, l'Eglise offre ses juges aux pauvres aussi bien qu'aux riches...

(De la Croix).

* * *

ANGLETERRE : *Conversion de deux Abbayes bénédictines protestantes à l'Eglise catholique.*—L'article suivant a paru dans le *Tenby and County News*, journal hebdomadaire de Tenby, Pembrokeshire, Pays de Galles, dans le numéro du 26 février 1913 :

" Samedi dernier, Tenby apprit inopinément que la communauté bénédictine de l'île de Caldey, près Tenby, avait résolu d'entrer dans l'Eglise romaine. La déclaration officielle suivante a été publiée depuis et explique le motif de cette décision : " Depuis plus d'un an, les Bénédictins de Caldey ont été en correspondance avec l'archevêque de Cantorbery et l'évêque d'Oxford, en vue de choisir ce dernier comme visiteur épiscopal de la communauté. La correspondance a maintenant pris fin, parce que la communauté ne peut pas, en conscience, accepter les conditions que l'évêque a cru devoir lui imposer, avant d'accepter la charge de visiteur. Ces conditions, si elles étaient acceptées, seraient pour la communauté, un reniement implicite de la foi et des prati-

ques religieuses, qu'elle a crues et enseignées ces quinze dernières années. Dans ces circonstances, la communauté sent qu'elle ne peut plus rester en communion avec l'Eglise d'Angleterre, ce serait une infidélité à ce qu'elle croit être des principes vitaux. En conséquence, la communauté a décidé de demander son admission dans l'Eglise romaine et son union à l'Ordre Bénédictin."

On nous donne à entendre que la décision d'entrer dans l'Eglise romaine a été acceptée par le Père Abbé et trente membres de la communauté. Quatre ont refusé leur adhésion et ont quitté l'île samedi.

Les religieuses Bénédictines de Saint-Bride, Milford Haven (Pembrokeshire) viennent de prendre une décision analogue à celle de leurs confrères de Galdey. Ces religieuses sont venues à Saint-Bride de Malling Abbey (Kent), il y a quelques années. Parmi les trente religieuses formant la communauté, il n'y eut que deux refus d'adhésion. L'abbé de Caldey est le visiteur de l'abbaye de Saint-Bride.

Le bruit ayant couru que ces communautés ont été en rapport avec l'Eglise romaine depuis un certain temps, on nous autorise à affirmer que la première démarche auprès des autorités romaines a été faite samedi matin par télégramme.

***

ETATS-UNIS : *Christophe Colomb et la franc-maçonnerie américaine.* — Les deux grands continents américains du Nord et du Sud célébraient, en 1892 et 1893, le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et par des fêtes nationales et par l'Exposition de Chicago.

Tout ce qu'on pouvait dire à l'éloge de l'intrépide et heureux marin génois fut dit alors. Quelques années auparavant, le comte Roselly de Sorgues avait publié un ouvrage remarquable intitulé *Cristophe Colomb.*

L'auteur y réduit à néant toutes les calomnies amassées contre Christophe Colomb et nous démontre jusqu'à l'évidence que la découverte du Nouveau Monde fut surtout l'œuvre de Dieu et fait admirer dans Christophe Colomb un homme providentiel, un messager du Ciel, préparé par des grâces privilégiées à l'accomplissement de son étonnante mission.

C'est dans ces termes que le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, écrivait au Souverain Pontife Pie IX, au moment de l'apparition du livre du docte écrivain français, dont l'ouvrage fut traduit dans les principales langues de l'Europe.

Depuis plus de trente ans, on est en instance en Cour de Rome pour solliciter la béatification de Christophe Colomb. La postulation fut signée par le cardinal Franchi, alors préfet de la Propagande, et le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, Tertiaire de Saint-François. Le premier prélat italien qui ait proposé au Saint-Siège la bétification de Christophe Colomb est une gloire franciscaine, Mgr Filippi, archevêque d'Aquila.

L'ordre séraphique n'a pas cessé, depuis, de s'occuper de l'information sur les vertus du chrétien incomparable que fut Christophe Colomb.

D'autre part, les catholiques américains s'occupent également de faire avancer la procédure en Cour de Rome.

L'espérance de voir Christophe Colomb élevé aux honneurs des autels paraît insupportable aux juifs, francs-maçons, athées et sectaires des Etats-Unis.

Le *Katholische Westen* de Dubuque, Iowa, reçoit à ce sujet de Washington des détails sur les menées dirigées contre la mémoire de Christophe Colomb, pour rendre ridicule sa béatification. La Ligue maçonnique " The Secular League " est à la tête de ce mouvement. Cette Association de francs-maçons vient de tenir au Temple maçonnique — le Pythian Temple — de Washington, une réunion où Christophe Colomb a été qualifié de voleur, d'aventurier à la recherche de l'or et des richesses, de pirate, de flibustier, etc. Un sieur John Bradley s'est répandu en de violentes diatribes contre l'Eglise, " coupable de désigner Christophe Colomb comme un des siens ".

De plus, M. Hyland Kirk, président de la *Secular League*, a lu une lettre de l'amiral en retraite Georges William Baird, de la marine américaine, contenant, d'après le " Katholische Westen ", le passage que voici :

J'ai lu tous les ouvrages publiés sur Christophe Colomb et j'ai la conviction qu'il fut un juif de naissance et qu'il l'est resté. Le Sacré-Collège de Rome vient d'être saisi d'une supplique lui demandant de faire proclamer Christophe Colomb saint et patron des Etats-Unis. Cela serait absurde.

Les motifs qui font agir tous ces francs-maçons sont clairs comme le jour. Cet amiral retraité ne peut que faire rire tout Washington et tous les catholiques des Etats-Unis. Il n'a qu'à ouvrir la "Catholic Encyclopedia" pour savoir par qui Christophe Colomb fut aidé et assisté dans les préparatifs de son expédition : à savoir les fils de saint François, c'est-à-dire l'ordre séraphique. L'*Encyclopedia Britannica* dit, de son côté, qu'il était si foncièrement religieux qu'on aurait pu le prendre pour un moine.

Il peut paraître surprenant qu'un ancien amiral de la marine américaine ait pu écrire une lettre aussi sotte et stupide et en permettre la lecture publique à Washington, la capitale fédérale de la grande Union américaine, siège de trois célèbres Universités : l'Université catholique, la Howard University et la Columbia University, ainsi que du célèbre collège des Pères Jésuites, le Georgetown College, un des plus anciens des Etats-Unis.

La haine des francs-maçons américains ne recule pas devant le ridicule.

Elle ne recule même pas devant la plus élémentaire réserve patriotique. L'Européen qui met le pied sur le continent américain et parcourt le Broadway de New-York, la principale artère de la métropole, voit, là où cette artère aboutit près du Central Park, une grande place ronde, au milieu de laquelle se dresse l'immense colonne rostrale, surmontée de la statue de Christophe Colomb, monument inauguré à New-York le 12 octobre 1892, jour du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Il est vraiment fâcheux pour la considération due à la marine fédérale qu'il se soit trouvé un amiral pour s'associer à la sotte manifestation de la "Secular League" à Washington.

* * *

RUSSIE : *Progrès du Catholicisme.*—Les 200,000 conversions qui se sont produites en Pologne russe depuis 1905 resteront un des faits les plus consolants de l'histoire du catholicisme contemporain. Le mouvement subit maintenant en Pologne un temps d'arrêt. Il y a bien encore dans ce pays un certain nombre de schismatiques, mais ce sont pour la plupart des Russes immigrés, et il y a peu d'espoir de les ramener facilement au catholicisme. Les rapports entre

Russes et Polonais sont en général peu cordiaux, et la politique que poursuit le gouvernement ne contribue pas à les améliorer. Les conversions ne pourront se produire que peu à peu. En Pologne russe, le grand mouvement de retour au catholicisme est à peu près terminé.

Au point de vue des progrès du catholicisme, l'intérêt se concentre actuellement dans l Ouest de la Russie. Il y a là, à l'Est de la Pologne russe et de l'Autriche-Hongrie, une large bande de pays qui se développe tout le long de la Russie occidentale et comprend la Lithuanie, la Volhynie, la Podolie et l'Ukraine. Ce territoire est loin d'être unifié au point de vue ethnographique et religieux. On y trouve, à côté des Russes proprement dits, des Lithuaniens et des Polonais catholiques, des Allemands protestants, des Blancs-Russes et des Petits-Russes en majorité schismatiques.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ces provinces firent partie du royaume de Pologne. Les Polonais aiment à rappeler cette époque brillante de leur histoire, où leur pays s'étendait " d'une mer à l'autre ", des rivages de la Baltique jusqu'aux bords de la Mer Noire. Ils sont actuellement dans ces provinces en petite minorité. Il est difficile d'évaluer leur nombre d'une manière exacte, les statistiques officielles étant sujettes à caution. Cependant on peut admettre dans cette région deux millions de Polonais.

C'est peu par rapport à l'ensemble de la population. Mais ils sont restés très influents par les grandes propriétés qu'ils possèdent et par la supériorité de leur culture. Ils jouent un rôle important au point de vue religieux. C'est dans cette contrée que les catholiques peuvent faire le plus de progrès et que leur activité mérite d'être suivie avec le plus d'attention.

Le catholicisme n'a pas obtenu dans ces régions un aussi magnifique coup de filet qu'en Pologne russe. Cependant, le chiffre des conversions est d'environ cent mille. C'est un beau résultat, surtout si l'on songe qu'il s'est opéré, malgré des persécutions et des difficultés de toute nature et dans un court espace de temps. Si les catholiques ont la sagesse de ne pas lier la cause religieuse à un parti ou à une nationalité, le nombre des conversions peut augmenter encore beaucoup.

Les conquêtes du catholicisme dans la Russie occidentale ne présentent pas le même caractère qu'en Pologne russe ou dans le centre de la Russie. Dans ce dernier pays, les con-

versions seront, pendant de longues années, très peu nombreuses et ne se produiront que dans les classes élevées. En Pologne russe, les convertis sont presque tous d'anciens uniates qu'on avait voulu convertir de force, il y a une quarantaine d'années, à l'Eglise orthodoxe. Dans la Russie occidentale, la situation est différente. Il y a là des groupes de catholiques très nombreux et les prêtres, lorsqu'ils sont zélés et actifs, obtiennent un grand nombre de conversions. Mais les anciens uniates ne forment qu'un petit nombre des convertis. La plupart des retours au catholicisme proviennent de la population russe. Quelques-uns d'entre eux, surtout parmi les Blancs-Russes ont subi depuis longtemps l'influence de la culture polonaise. D'autres, en grand nombre, sont attirés dans nos églises par des parents catholiques.

La propagation rapide du catholicisme a excité le mécontentement des popes et des fonctionnaires. Depuis quelques années, une véritable persécution religieuse sévit dans la Russie occidentale. Elle a été particulièrement violente dans les deux gouvernements de Vilna et de Minsk, c'est-à-dire dans les deux régions où les statistiques constatent les plus nombreux retours au catholicisme.

Le gouvernement continue toujours ses tracasseries. De nombreuses perquisitions ont eu lieu chez des ecclésiastiques de Vilna et des environs. Elles sont souvent dangereuses, car il est toujours possible de trouver quelques livres étrangers interdits en Russie ou de saisir quelque correspondance qui fournit aux tribunaux un prétexte à de nouvelles condamnations.

La police compulse très attentivement les registres paroissiaux. C'est surtout par ce moyen qu'elle cherche à atteindre le clergé. Le passage de l'orthodoxie au catholicisme est rendu difficile par les nombreuses formalités qu'il faut remplir. Une personne n'est considérée comme convertie au catholicisme que lorsque son nom a été rayé des registres paroissiaux pravoslaves et inscrit dans les livres de la paroisse catholique. Le mauvais vouloir des fonctionnaires russes rend ces formalités très longues et parfois impossibles à obtenir. De plus, les enfants des schismatiques sont considérés, jusqu'à leur majorité, comme appartenant à la religion de leurs parents et ne peuvent être baptisés publiquement. Toute cette réglementation est devenue entre les mains des fonctionnaires russes, un moyen de persécuter les catholiques

et d'entraver le mouvement des conversions. La moindre irrégularité dans la tenue des registres catholiques est sévèrement réprimée. L'archiprêtre de la cathédrale de Vilna est en ce moment l'objet d'une enquête de la part de la police pour une affaire de ce genre.

L'administrateur du diocèse de Vilna espérait que les prêtres de son diocèse condamnés par les tribunaux bénéficieraient complètement de l'amnistie que le tsar vient de proclamer à l'occasion du tricentenaire des Romanow. La direction des cultes à Saint-Pétersbourg vient de lui répondre que l'amnistie ne s'applique pas au cas précité, mais que quelques demandes particulières pourront être examinées avec bienveillance. Sous une forme polie, c'est une fin de non-recevoir.

Un autre fait qui pourrait avoir de graves conséquences et qui témoigne des dispositions peu bienveillantes de la Russie à l'égard de l'Eglise catholique, vient de se produire en Lithuanie. Le gouvernement présente des candidats pour les sièges vacants de Varsovie et de Vilna. Les journaux catholiques reproduisent les noms des trois candidats présentés pour ce dernier siège, mais en exprimant leurs réserves.

Le diocèse de Vilna se trouve, en effet, en ce moment, dans une situation particulière. Mgr Ropp a été écarté de sa charge par le gouvernement russe, en 1907, deux ans à peine après le manifeste libérateur qui accordait la liberté de conscience. Mais cette décision a été prise par le gouvernement, sans entente préalable avec le Saint-Siège, et Mgr Roppe n'a pas donné sa démission.

Maintenant, le gouvernement russe présente trois candidats à ce siège, comme si Mgr Ropp n'était plus évêque. Cette prétention de considérer les ecclésiastiques comme de simples fonctionnaires révocables au gré des autorités civiles, n'est pas nouvelle en Russie, mais elle est complètement inadmissible. La nomination des prêtres et des évêques est soumise, dans l'Eglise catholique, à des lois déterminées, et c'est chercher volontairement une occasion de conflt que de les méconnaître à ce point.

Quoique Vilna soit située en Lithuanie et non en Pologne, elle peut être considérée comme polonaise. Cette ville, qui s'est agrandie beaucoup et compte maintenant 200,000 habitants, ne renferme pas tout à fait 50 pour 100 de Polonais. Mais le reste de la population est composée d'une masse

peu homogène de Juifs, de Russes et de Lithuaniens, et les Polonais ont une influence prépondérante. Il n'en est pas de même à Minsk (100,000 habitants), où les Polonais ne forment qu'une faible minorité. Cependant leur activité et les progrès récents du catholicisme ont excité contre eux l'animosité du nouveau gouverneur, M. Giers.

Il s'est d'abord attaqué à la langue polonaise. Les commerçants ont été contraints, sous la menace de fortes amendes, de supprimer les enseignes et les inscriptions en polonais. Ces dispositions sont contraires à la loi. Mais M. Giers se préoccupe peu de la légalité. Il administre sa province comme un dictateur.

Puis, c'est contre le clergé catholique qu'il a dirigé son zèle. L'affaire de l'abbé Milaszewski, qui vient d'être portée à la Douma, caractérise bien ses procédés. Ce prêtre fut chargé, en 1910, de desservir le village de Rubiezewicz, où presque tous les habitants venaient de passer au catholicisme. Comme il n'y avait pas d'église catholique, il entreprit de bâtir une chapelle et, en attendant, il disait la messe dans son presbytère. Mais les formalités nécessaires en pareil cas n'ayant pas été observées, les tribunaux le condamnèrent à une amende qu'il paya.

Le gouverneur de Minsk ne tarda pas à prendre ombrage du zèle que déployait le nouveau curé et des conversions qu'il opérait. L'abbé Milaszewski fut accusé de provoquer des quêtes en sa faveur. D'ailleurs, la loi n'interdit que les quêtes nuisibles à l'ordre public. Néanmoins, le 11-24 janvier 1912, l'abbé reçut la visite des gendarmes et, sans aucune accusation régulière, il fut conduit à Minsk. Le gouverneur, de sa propre autorité et sans aucune intervention des tribunaux, lui infligeait trois mois de prison. L'abbé protesta par télégramme auprès du ministre de l'Intérieur, mais il ne reçut aucune réponse. Cependant, au bout de trois semaines, il fut brusquement relâché. Pas plus pour sa sortie de prison que pour son incarcération, les tribunaux n'avaient eu à intervenir. Le gouverneur de Minsk se croit au-dessus des lois.

Les Polonais, justement indignés de ces procédés arbitraires, ont porté la question devant la Douma. La discussion a commencé le 19 mars. Un pope a renouvelé les accusations ordinaires contre les Polonais, mais on lui a répondu qu'il y a 900 popes dans le gouvernement de Minsk et seule-

ment 50 prêtres catholiques. Quel danger ces 50 prêtres, même en les supposant très polonais, peuvent-ils faire courir à l'orthodoxie ?

La discussion menace de durer longtemps. Il y a beaucoup d'orateurs inscrits. Quelle que soit l'issue des débats, il est probable que M. Giers mettra désormais un peu plus de forme à la persécution. La Russie n'est plus sous le régime du bon plaisir. Il y a des lois, une constitution, un parlement, et ces lois sont faites pour tous, même pour les gouverneurs.

Sonnet à Frédéric Ozanam

A l'occasion de son Centenaire

Quel non plus honoré, plus aimé que le tien,
Frédéric Ozanam ? Quelle âme plus ardente,
Plus belle que la tienne, historien de Dante,
Noble écrivain, poète, avant tout grand chrétien ?

Tu ne fus pas de ceux qui restent sous leur tente,
Mais, chevalier sans peur et que rien ne retient,
Tu t'es dit : Je puis tout si mon Dieu me soutient,
Et ton cœur adopta l'humanité souffrante.

En toi, nouveau Vincent, le pauvre eut un ami,
Et comme on ne fait pas les choses à demi,
Quand on a ta vertu, quand on a ta vaillance.

Ce que tu lui donnas, à ce déshérité,
Ce fut ta vie ! — Et c'est pourquoi ta charité
Brille ainsi qu'une étoile au ciel de notre France !

GABRIEL HOCART,
Président du comité du Cercle Catholique.

BIBLIOGRAPHIE

Introduction à la Psychologie des Convertis, par le P. MAINAGE, des Frères Prêcheurs. 1 volume in-12. Prix : 1 fr. 50.—Librairie Victor Lecoffre, J. GABALDA, éditeur, rue Bonaparte, 90, Paris.

Les nombreuses conversions au catholicisme qui ont eu lieu ces dernières années donnent à ce livre un intérêt tout à fait actuel. Il sert de préface à un ouvrage plus étendu qui sera publié l'an prochain par le P. Mainage sur la *Psychologie de la Conversion*. Il a semblé à l'auteur que " les esprits curieux de psychologie religieuse avaient besoin de s'arrêter au milieu des innombrables documents dispersés un peu partout à travers les livres et les revues ". Au point de vue où il se place pour étudier la conversion, sa tentative est assez neuve. Elle vise, dit-il, à organiser un nouveau chapitre de l'Apologétique intégrale : le *témoignage des convertis*.

Cette introduction comprend trois parties :

1° Comment se pose, au point de vue apologétique, le problème de la conversion ?

2° A quelles sources puiser les éléments d'une solution ?

3° Comment utiliser ces sources ?

* * *

" LES CONTEMPORAINS "

Revue hebdomadaire illustrée de 16 *pages in*-8°

Abonnement, Un an, 6 francs. Un numéro, 0 fr. 10 : Spécimen gratuit sur demande.

Biographies parues en avril 1913

Mrs Elisabeth Patterson (Mme Jérôme Bonaparte).—Conté et Coutelle, créateurs de l'aérostation militaire.— Louise-Adélaïde de Penthièvre, duchesse d'Orléans, femme de Philippe-Egalité.—Poujoulat, historien et journaliste.

Biographies parues en mai 1913

Mgr John Carroll, premier évêque de Baltimore.—Cabanis, médecin, philosophe.—Le P. Hyacinthe Besson, Dominicain, peintre, moine et missionnaire.—Don Carlos V, prétendant au trône d'Espagne.

5, Rue Bayard, Paris, VIIIe.

Superiorum permissu. *De licentia Ordinarii.*

LES BIENFAITEURS DE "L'ŒUVRE DU NOVICIAT"

PARTICIPENT AUX PRIÈRES, BONNES ŒUVRES ET MÉRITES DE

L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

POUR LES MEMBRES VIVANTS.—Près de 5,000 MESSES chaque jour.—2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis —3° L'Office solennel du jour et de la nuit.—4° Une messe à la mort de chaque membre, après trois mois d'admission.

POUR LES MEMBRES DÉFUNTS.—1° Plus de 90 000 MESSES tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts.—2° Quatre services anniversaires, dans tous nos couvents.—3° Une grand'messe et l'*Office des Morts* chaque semaine.

ADMISSION. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages à la seule condition de faire une aumône de 25 CENTINS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année.—On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre *pour toute sa vie et après sa mort* en versant, en une seule fois ou dans l'espace d'un an **$15.00** pour un membre vivant, et **$10.00** pour un membre défunt. —Conditions spéciales pour plusieurs membres de la même famille.

N.-B.—Une *prime-souvenir* sera expédiée à toute personne qui aura recueilli quatre souscriptions ($1.00).

Adresse :

R. P.L. BOISVERD, O. P.

S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

Condition d'Affiliation

AFFILIATION TEMPORAIRE, (*renouvelable tous les ans*).

Pour chaque membre vivant ou défunt.....$0.25

AFFILIATION PERPÉTUELLE, (*pendant la vie et après la mort*).

VIVANTS		DÉFUNTS	
1 Membre	**$15.00**	**1 Membre**	**$10.00**
2 Membres	**25.00**	**2 Membres**	**15.00**
3 Membres	**30.00**	**3 Membres**	**20.00**
		4 Membres	**25.00**
		5 ou 6 Membres	**30.00**

S. J. MAJOR, LIMITEE

ÉPICIERS EN GROS et

Importateurs de Vins et Liqueurs,

OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — **Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.**

JOHN HENEY & SON

(*LIMITED*)

Bois et Charbon,

La meilleure qualité,

Les plus bas prix.

20 rue Sparks, - OTTAWA.

PHONES 4428, 4429 & 3034. Prix Spéciaux pour toutes les Communautés

J. ALPH. LANGELIER

(Successeur de Martel & Langelier)

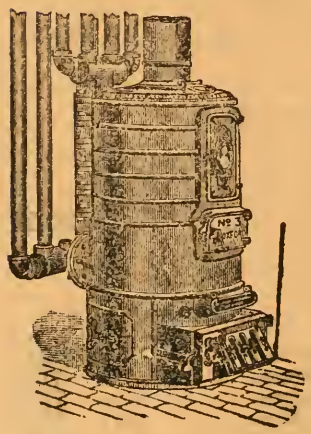

ENTREPRENEUR

PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON

Ottawa, Ont.

Poseurs d'Appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur, pour Edifices Publics et Résidences Privées. : : : : :

Soumissions à bref délai, satisfaction garantie.

Réfrences.—Eglise et Couvent des Dominicains, Ottawa.— Collège Ste Anne-de-la-Pocatière. — Couvent des Pères du St-Esprit, près d'Ottawa.—Collège du S. Cœur, Caraquet, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises, Ottawa.—Eglises de : Grenville, Clarence Creck, Sarsfield Crnwall, Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc., etc.

Tél. Bell 1928

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.

BERTRAND, FOUCHER, BELANGER
Incorporée

ORNEMENTS D'EGLISE

Cierges, - Huile 8 jours, - Chapelets, - Médailles

26 Ouest, Notre-Dame, MONTREAL, (Canada)

LA CIE LANGEVIN
(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de patisseries. **Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"**

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197 82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

Etoffes Spéciales pour Communautés Religieuses
DE TOUS ORDRES

Les Fils d'Adrien Fournier
MANUFACTURES à OULLINS, près Lyon, FRANCE.

Teintures noires garanties, ne changeant pas.

E. RAMPON, - - Agent.
80 St-Denis, MONTREAL.

MEDAILLES et INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage. . . . . .

Catalogue gratis sur demande

CARON FRÈRES, EDIFICE CARON 233-239 RUE BLEURY MONTREAL

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE
VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS
ST-HYACINTHE, P. Q.

M. O. DAVID & CIE,
Marchands-Tailleurs
84 et 86 rue St Simon, St Hyacinthe

Grand Assortiment de
HARDES FAITES
Habillements faits sur commande à court avis.
Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches
et Nouveautés. . .

67 Rue St-François
ST-HYACINTHE
TÉLEPHONE 30.

LAMPE " ANGLE "

LAMPES "ANGLE"

Les seules lampes à pétrole rivales du gaz. Distribuent leur lumière en-dessous.

Catalogue No. 3 et proposition d'essai à 30 jours envoyés sur demande.

E. BOUCHER, QUINCAILLIER,
116 RUE ST-ANTOINE,
ST-HYACINTHE, P. Q.

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

ST-HYACINTHE, Qué.

ROD. CHAGNON
(Successeur de J. N. Simard)
EPICERIES, - FRUITS, BONBONS, - LEGUMES, CIGARES et CIGARETTES
EN GROS ET EN DÉTAIL
223 Cascades
ST-HYACINTHE.

LE BAZAR
U. FOURNIER
Objets de Piété, Articles de Fantaisie, Effets de Librairie, Bijouteries.
109-111 Cascades, St-Hyacinthe

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited

MARCHANDS DE CHARBON

Antracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.
Charbon de forge Américain, Scotc & Steam

Bureau et Quai, 126 *Rue St-André* - - *QUÉBEC.*

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

HUILE D'OLIVE "MINERVA"

L'Huile d'olive la plus fine et la plus agréable que vous puissiez désirer et *garantie pure.*

LAPORTE, MARTIN & CIE, LTEE.
EPICERIES ET VIN EN GROS
562 à 568 Rue St-Paul - - - MONTREAL, Qué.

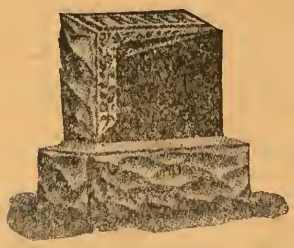

Téléphone : { Atelier 402 / Résidence 328

Jules Wingender
MARBRIER-SCULPTEUR

Fabricant de Monuments Funèbres en Marbre, Granit, Etc.

Prix et Ouvrage défiant toute compétition

Atelier : Coin des rues CASCADES et CONCORDE ST-HYACINTHE, Que.

TISSUS SPECIAUX
— POUR —
Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,
DRAP DE SÉDAN,
VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises
Envoi d'Echantillons sur demande.

ROUGIER FRERES,
Compagnie incorporée.

MAISON D'ACHAT	SIEGE SOCIAL
9 Place des Vosges,	63 Rue Notre-Dame Est
PARIS.	MONTREAL.

Compagnie Generale Transatlantique Ligne Francaise

Départ tous les Jeudis à 10 heures du matin par les paquebots Expres

" France " 23,500 ton, 40,000 ch.

La Provence,	14,744 ton.,	30.000 ch.	La Lorraine,	11,874 ton.,	22,000 ch.
La Savoie,	11,889 ton.,	22,000 ch.	La Touraine,	9,161 ton.,	12,000 ch.

Departs supplémentaires le samedi par les paquebots
ROCHAMBEAU, — CHICAGO, — NIAGARA, — LA BRETAGNE.

MM. les membres du clergé trouveront à bord des paquebots de la Cie Gle Transatlantique un autel et tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

Pour renseignements, s'adresser à....

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

Agents Généraux pour le Canada

22, NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

Alphonse Seguin

Entrepreneur-Peintre-Tapissier et Decorateur.

Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Moulure à Cadres, Tapisseries de toutes sortes.
Peintre de Maisons et d'Enseignes.

147 Rue Concorde
ST-HYACINTHE, Qué.
Téléphone Bell 390

GERALD BROUSSEAU

MAGNIFIQUE EPICERIE. CONDITIONS D'ACHAT FACILES, ARTICLES CHOISIS NOUVEAUX ET BIEN ASSORTIS : : : : :

Agent pour la vente des machines " The New Williams. "

Coin des rues Girouard et Raymond
ST-HYACINTHE.

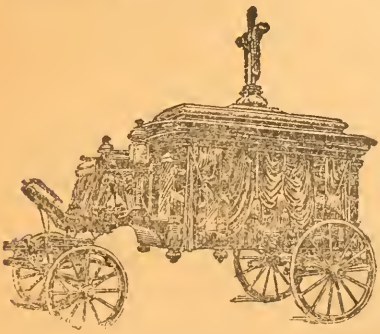

A. DUTILLY,

Successeur de

Cadorette, Mongeau & Leary,

MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs Diplômés. Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc., etc. Corbillards pour Adultes et Enfants, Voitures-Ambulance.

22-24 Rue Laframboise
SAINT-HYACINTHE
Téléphone Bell 310.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone Bell
Est 4692

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO

MONTREAL, P. Q.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classsiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & Cie.

(Incorporée)

Marchand en Gros et en Détail

SAINT-HYACINTHE, QUE.

Ferronneries et Quincailleries.

— SPÉCIALITÉS : —

Poêles et Ustensiles de Cuisine, Matériaux de Construction, Ciment etc. Seuls agents pour le célèbre papier à couverture " Paroid. "

Téléphone des Marchands 543.

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable, Huiles, Vitres, Etc.

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins a Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.

La Cie Manufacturiere F. X. Bertrand

FONDERIE et Constructions Mécaniques

Engins et chaudières à vapeur

Pour Moulins a Scie, Boutiques a Bois,
Planeurs-Embouveteurs, Corroyeurs, Machines à refendre, Écorceurs a bois de pulpe, Scies a Ruban et Scies Rondes
Bornes-fontaines brevetées "F. X. B." Bornes-fontaines ordinaires
ENGINS ET CHAUDIÈRES POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES.
Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes a lait écrémé
Grues a pouvoir (Hoisting engine)

ST-HYACINTHE, QUE.

T. LATOURELLE,

Successeur de

BLOUIN, DESFORGES & LATOURELLE

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvreurs en Ardoises, Métaux, Graviers, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc. Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 Ouest, rue Craig, - - - - MONTRÉAL,

BLOC BALMORAL

HARNAIS, SELLES, COUVERTES A CHEVAUX, VALISES, MALLES, SACS DE VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

LIMITEE

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1912.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

" Le Rvd TH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est. depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUEBEC. "

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilites de St-Hyacinthe

— A responsabilité Limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillets Mobiles.

ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE.